

TABLETTE ÉLECTRONIQUE

Charte d'utilisation

Le Collège de l'Assomption, étant soucieux de fournir à ses élèves des conditions d'apprentissage optimales afin de les former adéquatement pour le futur, croit que d'offrir un environnement où les TIC (technologies de l'information et des communications) sont omniprésentes n'est pas une option ni une mode, mais un devoir de citoyen.



Les élèves qui utilisent la tablette comme outil d'apprentissage devront s'engager à respecter un ensemble de principes pour assurer le succès d'un tel déploiement. Le non-respect d'une règle pourra entraîner, selon la gravité, une suspension de l'accès au réseau du Collège, une confiscation de la tablette pour une période déterminée, toute sanction issue du code de vie en vigueur en lien avec l'infraction commise pouvant aller jusqu'au renvoi, ou encore une plainte à la police les exposant possiblement à des conséquences pénales.



VOICI LES COMPORTEMENTS ATTENDUS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA TABLETTE ÉLECTRONIQUE :

- › J'utilise avec discernement l'appareil et le réseau informatique selon les politiques en vigueur au Collège.
- › Je permets aux éducateurs du Collège de vérifier le contenu en tout temps.
- › Je fais recharger la tablette tous les soirs.
- › J'informe le service informatique de tout bris ou perte de la tablette.
- › J'utilise le nom d'utilisateur fourni par le Collège comme nom d'iPad.
- › Je me sers de mon propre identifiant Apple.
- › Je désactive les sons, alertes, bannières et notifications de l'iPad.
- › J'utilise uniquement les applications sécuritaires et qui ne mettent pas en péril le réseau informatique du Collège.
- › J'ai ma tablette avec moi en classe, sinon cela constitue un oubli de matériel.
- › J'utilise le sac de transport en tout temps pour la protection de mon iPad.
- › Au début des cours, mon iPad est éteint et rangé dans mon sac de transport.
- › En classe, mon iPad est utilisé uniquement pour les tâches scolaires.